

# Pour un accueil dans la sécurité sanitaire: construisons un service public de l'enfance!

Jeudi, 14. mai 2020

*De: Prise de position du SSP – Secteur enfance en Suisse romande*



photo Valdemar Verissimo

**Le Covid-19 a mis en évidence l'importance systémique du secteur de l'accueil extrafamilial, sans lequel la société et l'économie ne peuvent fonctionner. Une fois de plus pourtant, ce secteur a manqué d'attention et de soutien. La décision de la majorité du parlement fédéral de réduire de 100 à 65 millions l'aide à l'accueil de jour des enfants en est une preuve supplémentaire, alors que cette même majorité a octroyé près de deux milliards pour venir en aide au secteur aérien, sans aucune exigence au niveau du climat et des conditions de travail.**

**Pour le SSP – Secteur enfance, le Covid-19 confirme que les priorités de politique publique doivent changer : nos vies et l'avenir de nos enfants, valent plus que leurs profits !**

Globalement, le SSP – Secteur enfance formule les constats et exigences suivants :

1. Durant toute la période de la pandémie, les structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire et parascolaire ont assuré l'accueil des enfants dont les parents devaient travailler. Dans l'ombre de celles et ceux qui étaient en première ligne, le personnel a fait partie des salarié-e-s qui n'ont pas pu arrêter de travailler.

- L'accueil des enfants est indispensable au fonctionnement de la société : il doit devenir un véritable service public, financé par l'impôt comme l'école.
- Les métiers de l'enfance doivent être valorisés, notamment via une amélioration des salaires et des conditions de travail.

2. Moins d'enfants ont été pris en charge, mais avec des taux d'encadrement et des exigences accrues, notamment en matière d'hygiène. Le personnel a donc alterné travail et chômage partiel, parfois, les salarié-e-s ont dû liquider leurs heures supplémentaires, ils/elles ont été mis sous pression pour prendre leurs vacances, notamment dans les institutions, qui n'ont pas obtenu la RHT (2).

- Le personnel qui a subi une réduction de son horaire de travail doit bénéficier de la RHT et

d'une garantie de salaire à 100%, quel que soit le statut de l'Institution dans laquelle il travaille.

3. Aucune place d'accueil ou poste de travail ne doit être menacé dans aucun canton ni maintenant, ni dans un avenir proche, lorsque d'éventuelles politiques d'économies seront mises en place en raison de déficits publics plus importants dû aux dépenses dus à la crise sanitaire.

- Toutes les structures d'accueil qui ont subi une perte financière en raison de la non-perception de la participation financière des parents doivent être soutenues par une aide suffisante de la part de la Confédération et des Cantons. Les 65 millions votés par la majorité du Parlement le 5 mai 2020 ne suffisent pas.

4. Avec le retrait forcé de la garde assurée par les grands-parents, il est apparu clairement que la Suisse manque de places d'accueil au niveau national. Certes le nombre de places a augmenté, mais nous avons toujours un train de retard par rapport aux besoins des familles et à l'évolution des modes de vie.

- La Suisse doit investir au moins 1% de son PIB pour augmenter massivement le nombre de place d'accueil collectif, ainsi que pour former le personnel nécessaire.

**Concernant le fonctionnement des structures d'accueil dans la période actuelle, qui reste caractérisée par le Covid-19 – car si la pandémie n'est plus dans sa phase aigüe – elle n'est de loin pas derrière nous, le SSP – Secteur enfance formule les constats et demandes suivants :**

5. La pandémie a montré que l'accueil de jour des enfants est nécessaire pour permettre aux parents de travailler professionnellement. C'est probablement la raison qui préside à leur réouverture rapide, ainsi qu'à celle des écoles, réouvertures qui font débat auprès des spécialistes, notamment les épidémiologues.

- La santé du personnel, des enfants et de leurs parents doit primer sur toute autre considération : en cas de reprise du virus, les structures d'accueil doivent être à nouveau et au plus vite fermées.

6. La réouverture des structures d'accueil doit se faire dans le respect de la sécurité sanitaire.

- Les personnes vulnérables, comme l'a finalement admis le Conseil fédéral, mais aussi celles qui vivent avec une personne vulnérable et les femmes enceintes, ne doivent pas se rendre au travail et doivent bénéficier d'une garantie de salaire et d'une garantie contre le licenciement (voir aussi [« Personnes vulnérables au temps du Coronavirus »](#))
- Toutes les salarié-e-s qui le souhaitent doivent pouvoir faire un test sérologique. Les frais doivent être pris en charge par l'employeur.

7. L'accueil des enfants en bas âge exige d'adapter les gestes barrières et de prendre en

compte l'impossibilité d'appliquer les normes de la distanciation sociale : les soins aux enfants, notamment aux tout-petits, nécessitent une proximité physique.

- La taille des groupes doit être réduite, nous préconisons en nurserie, un groupe maximum de 3 enfants, 5 enfants au maximum par adulte pour les autres groupes.
- Comme le préconise [l'OFAS](#), les groupes doivent rester constant avec le même personnel.
- Le matériel, notamment gants, masques (bien que non obligatoire), et gel doit être mis à disposition du personnel.

8. Si les lieux d'accueil sont très différents entre eux, force est de constater, qu'ils sont trop souvent exigus :

- L'espace consacré à chaque enfant doit être revu en tenant compte des mesures sanitaires relatives au Covid-19, D'une manière générale, nous préconisons de doubler l'espace par rapport aux normes actuelles.
- Un espacement suffisant, d'au moins 2 mètres, doit être garanti entre les groupes/tables pour l'accueil de midi.
- L'hygiène des lieux, du matériel et des jouets, doit être intensifiée, ce qui implique un renforcement des équipes de nettoyage, cette tâche ne pouvant incomber au personnel éducatif.

9. Bien que les enfants soient peu impactés par le Covid-19 selon le Conseil fédéral, les milieux scientifiques et médicaux sont divisés à ce sujet, en particulier sur la question de savoir si les enfants sont un vecteur du virus ou pas.

- Les structures d'accueil doivent prévoir une procédure pour prendre en charge immédiatement toute personne, adulte ou enfant, qui présente des symptômes, en particulier de fièvre.

10. En plus des enfants et du personnel, les lieux d'accueil sont fréquentés par les parents et ce bien davantage que les écoles, les petits ne pouvant pas se rendre seuls à la crèche/garderie.

- Un mémento pour les parents doit être prévu afin de les informer des mesures prises par la structure d'accueil et pour leur indiquer comment interagir avec le personnel en cette période particulière.